Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

2025/

Décision 2025/47

Attribution du marché public passé en procédure adaptée de travaux d'aménagement d'un chemin intercommunal entre les Communes de Reumont, Honnechy et Le-Cateau-Cambrésis

Le présent marché public a pour objet les travaux d'aménagement du chemin intercommunal entre les communes de Reumont, Honnechy et Le-Cateau-Cambrésis (59360). Les travaux débuteront dès la fin de la saison betteravière (mars 2026). Le présent marché fera l'objet d'une mise au point à la suite des échanges avec les riverains du chemin et le procès-verbal de bornage.

5 plis ont été transmis avant le 02 décembre 2025, 12h00, dont une lettre d'excuse transmise par la société GOREZ. Les sociétés suivantes ont soumissionné :

- DESCAMPS TP pour 206 442,20 € HT ;
- LORBAN & CIE pour 287 260,50 € HT ;
- ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE NORD pour 319 871,90 € HT ;
- EIFFAGE ROUTE NORD EST pour 262 108,25 € HT.

Après contrôle des candidatures et évaluation des offres, la Commission d'Appel d'Offres a proposé de retenir l'offre de DESCAMPS TP pour 206 442,20 € HT.

Vu le code de la commande publique, dont l'article L2123-1,
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,
En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

DÉCIDE

- **D'attribuer le marché public à la société DESCAMPS TP pour 206 442,20 € HT ;**
- **De signer les annexes jointes à la présente décision.**

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 19/12/2025 Publication le 19/12/2025 *Vu, Le Président – Serge SIMEON*	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 19/12/2025 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEC2025_47**
Objet :	**Décision n°2025/47 portant attribution du marché public passé en procédure adaptée de travaux de d?aménagement d?un chemin intercommunal entre les Communes de Reumont, Honnechy et**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20251219-DEC2025_47-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20251219-DEC2025_47-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2025.47.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20251219-DEC2025_47-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	174.2 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2027.47_2025TvxChemIntercoReum.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20251219-DEC2025_47-AR-1-1_2.pdf	application/pdf	12.4 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2025 à 10h09min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2025 à 10h18min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2025 à 10h19min56s	Transmis au MI

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

Acquittement reçu	19 décembre 2025 à 10h20min15s	Reçu par le MI le 2025-12-19

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis

Cadre à remplir par le candidat :

Candidat/Titulaire : _____

DESCAMPS TP

Caution bancaire : ☒ Oui – ☐Non

Le cas échéant, le titulaire s'engage à transmettre sa caution bancaire lors de son premier acompte.

Cadre réservé à l'administration

Numéro de contrat : 165-2025TvxChemIntercoReum

Avance :☒ Non – ☐Oui de ..... %

Retenue de garantie : ☐ Non – ☒Oui de 5 %

Caution bancaire : ☐ Oui – ☐Non

Périodicité des révisions : Néant

CPV : 45233200-1

MARCHÉ PUBLIC PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN INTERCOMMUNAL ENTRE LES COMMUNES DE REUMONT, HONNECHY ET LE-CATEAU-CAMBRÉSIS

ACTE D'ENGAGEMENT

- Service adjudicateur : Direction générale des services
- Procédure de passation : Marché public de travaux passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique
- Nature : Travaux
- Date de réception des offres : 2 décembre 2025, 12h00
- Durée d'exécution du marché : Deux (2) mois à compter de l'ordre de démarrage des travaux – hors intempéries
- Date de notification de l'ordre de démarrage des travaux : _____ _____ 2026

Adresse électronique active, régulièrement consultée et habilitée à recevoir les résultats de l'évaluation de sa candidature et de son offre : _____ etudes @ descampstp.fr

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

Article 1 - Objet et étendue du marché 3
1-1. Objet de la consultation 3
1-2. Mode de passation 3
1-3. Nomenclature communautaire 3
1-4. Lieux d'exécution 3
1-5. Délais d'exécution 3
1-6. Délais de validité des offres 3
1-7. Acheteur 3
1-7.1. Désignation de l'acheteur 3
1-7.2. Personne habilitée à signer l'accord-cadre 3
1-8. Comptable assignataire 3
Article 2 - Document de consultation des entreprises 4
2-1. Documents généraux 4
2-2. Documents particuliers 4
Article 3 - Clauses administratives particulières 5
3-1. Forme des notifications et informations 5
3-2. Dispositions financières 5
3-2.1. Prix 5
3-2.2. Offre de prix 6
3-2.3. Avance 6
3-2.4. Retenue de garantie 6
3-2.5. Paiement 6
3-2.6. Coordonnées bancaires 6
3-3. Pénalités 7
3-4. Fixation du montant définitif des travaux 7
3-4.1. Mise au point 7
3-4.2. Augmentation du montant des travaux 7
3-4.3. Diminution du montant des travaux 7
3-5. Dérogation au CCAG-TVX 7
Article 4 - Engagement du Candidat 8
4-1. Identification du candidat 8
4-1.1. Titulaire ou mandataire 8
4-1.2. Co-traitant n°1 8
4-1.3. Co-traitant n°2 8
4-2. Groupement d'opérateur économique 9
Article 5 - Assurances 9
Article 6 - Signature de l'offre par le(s) candidat(s) 10
Article 7 - Décision du pouvoir adjudicateur 10
Article 8 - Signature du pouvoir adjudicateur 10

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

Article 1 - OBJET ET ÉTENDUE DU MARCHÉ

1-1. OBJET DE LA CONSULTATION

L'objet de la présente consultation a pour objet les travaux d'aménagement du chemin intercommunal entre les communes de Reumont, Honnechy et Le-Cateau-Cambrésis (59360).

1-2. MODE DE PASSATION

Le présent marché est passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

1-3. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

→ 45233200-1 Travaux de revêtement divers.

1-4. LIEUX D'EXÉCUTION

Le présent marché porte sur le chemin intercommunal entre les communes de Reumont, Honnechy et Le-Cateau-Cambrésis.

1-5. DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le titulaire s'engage à réaliser les travaux dès la fin de la saison betteravière – soit au premier trimestre 2026.

1-6. DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

1-7. ACHETEUR

1-7.1. Désignation de l'acheteur

Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis assurant la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage
Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
☎ 03 27 75 84 79 secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET : 200 030 633 00198

1-7.2. Personne habilitée à signer l'accord-cadre

Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

1-8. COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Centre Des Finances Publiques - 46 rue Aristide Briand, 59540 Caudry

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

Article 2 - DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

2-1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Le présent marché est soumis à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux (CCAG-TVX) et aux documents de l'accord-cadre à marchés subséquents.

2-2. DOCUMENTS PARTICULIERS

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE-2025TvxChemIntercoReum) remis aux trois titulaires de l'accord-cadre comprend les éléments suivants :

- Le présent acte d'engagement (4-AE-2025TvxChemIntercoReum) comprenant les clauses administratives particulières ;
- L'offre financière (5-Prix-2025TvxChemIntercoReum), le bordereau de prix unitaire (BPU-2025TvxChemIntercoReum) comprenant les caractéristiques techniques et le détail estimatif (DE-2025TvxChemIntercoReum) ;
- Les plans de situation des projets (6-Plans-2025MSTvxVoirie3) ;
- Le règlement de consultation (2-RC-2025TvxChemIntercoReum) ;
- L'avis de marché (1-AM-2025TvxChemIntercoReum).

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

Article 3 - CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

3-1. FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS

La notification des décisions, observations, ou informations qui font courir un délai est faite par voie dématérialisée soit par la plateforme de l'acheteur public, soit via les adresses électroniques des représentants des titulaires et de l'acheteur chargé de l'exécution du présent accord-cadre.
En cas de groupement, la notification se fait au mandataire pour l'ensemble du groupement.

3-2. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

3-2.1. Prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux et prestations, y compris les frais généraux, impôts et taxes, et assurer au titulaire une marge pour risques et bénéfice. Toutefois, les prix sont indiqués dans le marché hors taxe sur la valeur ajoutée.
Les prix sont réputés tenir compte de toutes les sujétions d'exécution des travaux et prestations qui sont normalement prévisibles dans les conditions de temps et de lieu où s'exécutent ces travaux et prestations, que ces sujétions résultent notamment :

- de l'utilisation du domaine public et du fonctionnement des services publics ;
- de phénomènes naturels ;
- de la présence de canalisations, conduites et câbles de toute nature, ainsi que des chantiers nécessaires au déplacement ou à la transformation de ces installations ;
- des coûts résultant de l'élimination des déchets de chantier ;
- de la réalisation simultanée d'autres ouvrages.

Les prix sont réputés avoir été établis en considérant qu'aucune prestation n'est à fournir par le maître d'ouvrage.
En cas de modification imprévisible de la législation ou réglementation applicables en cours d'exécution du marché ayant un impact sur les coûts, les parties conviennent de se rencontrer pour évaluer l'impact financier de cette modification et le cas échéant formaliser par voie d'avenant la modification rendue nécessaire.
Dans le cas d'un marché passé avec les membres d'un groupement conjoint d'opérateurs économiques, les prix des prestations attribuées à chaque membre du groupement dans l'acte d'engagement sont réputés comprendre les dépenses et marge correspondantes, y compris les charges que chaque membre du groupement peut être appelé à rembourser au mandataire.
Dans ce cas, les prix des travaux attribués au mandataire sont réputés comprendre, en sus, les dépenses et marge touchant les prestations complémentaires suivantes :

- la construction et l'entretien des moyens d'accès et des chemins de service nécessaires pour les parties communes du chantier ;
- l'établissement, le fonctionnement et l'entretien des clôtures, les dispositifs de sécurité et installation d'hygiène intéressant les parties communes du chantier ;
- le gardiennage, l'éclairage et le nettoyage des parties communes du chantier, ainsi que leur signalisation extérieure ;
- l'installation et l'entretien du bureau mis à la disposition du maître d'œuvre, si les documents particuliers du marché le prévoient ;
- les mesures propres à pallier d'éventuelles défaillances des autres membres du groupement et les conséquences de ces défaillances.

Les dépenses du mandataire assurant la coordination des membres du groupement conjoint sont réputées couvertes par les prix des travaux qui lui sont attribués.
En cas de sous-traitance, les prix du marché sont réputés couvrir les frais de coordination et de contrôle, par le titulaire, de ses sous-traitants ainsi que les conséquences de leurs défaillances éventuelles.

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

3-2.2. Offre de prix

L'offre de prix est à compléter dans le tableur EXCEL nommé 5-Prix-2025MS2TvxVoiries3.
Le document est à éditer au format PDF et à signer électroniquement.
En complément de l'offre de prix au format PDF, le candidat est invité à transmettre son offre au format EXCEL.

3-2.3. Avance

Conformément à l'article R2191-3 du code de la commande publique (CCP), le présent marché ne pourra faire l'objet d'une avance – son délai d'exécution étant inférieur à deux mois.

3-2.4. Retenue de garantie

Conformément à l'article R2191-33, une retenue de garantie de 5% sera appliquée.

3-2.5. Paiement

Les demandes mensuelles de paiement devront être conformes à l'article 12 du CCAG-TVX.
Le titulaire déposera ses demandes de paiement uniquement via la plateforme CHORUS :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm/fr - **SIRET : 200 030 633 00198 - 2025TvxChemIntercoReum**

3-2.6. Coordonnées bancaires

L'acheteur se libérera des sommes dues en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après :

Titulaire / Mandataire

Titulaire	[redacted]
Domiciliation	
Code banque	
Numéro de compte	
IBAN	

Co-traitant n°1

Titulaire			
Domiciliation		Code guichet	
Code banque		Clé RIB	
Numéro de compte		Code BIC	
IBAN			

Co-traitant n°2

Titulaire			
Domiciliation		Code guichet	
Code banque		Clé RIB	
Numéro de compte		Code BIC	
IBAN			

Une copie de chaque RIB est jointe au présent acte d'engagement.

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

3-3. PÉNALITÉS

Par dérogation à l'article 19.2.3 du CCAG-TVX, en cas de retard imputable au titulaire dans l'exécution des travaux, qu'il s'agisse de l'ensemble du marché, d'une tranche ou d'un bon de commande pour lequel un délai d'exécution partiel ou une date limite a été fixé, il est appliqué une pénalité journalière de 1/100 du montant hors taxes de l'ensemble du marché, de la tranche considérée ou du bon de commande.

3-4. FIXATION DU MONTANT DÉFINITIF DES TRAVAUX

L'article R2194-1 du code de la commande publique dispose que « le marché peut être modifié lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux sous la forme de clauses de réexamen, dont des clauses de variation du prix ou d'options claires, précises et sans équivoque. Ces clauses indiquent le champ d'application et la nature des modifications ou options envisageables ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage. »
La présente clause permettra à l'acheteur public de fixer le montant définitif des travaux.
Le titulaire ne pourra se soustraire aux modifications prévues ci-dessous.

3-4.1. Mise au point

Le détail estimatif fournit au candidat a été réalisé en l'absence de procès-verbal de bornage du géomètre expert. Les quantités prévues sont les quantités maximales que le titulaire pourrait exécuter.
À réception du procès-verbal de bornage, la direction générale des services réunira l'ensemble des riverains – en majorité des exploitants agricoles – pour s'accorder sur le tracé définitif du chemin.
À l'issue de cet échange, le directeur général des services conviera l'attributaire à une réunion de mise au point afin de préciser les quantités et prestation qui seront réellement exécutées.
À l'issue de cette réunion de mise au point, l'attributaire fournira un détail estimatif mis à jour.

3-4.2. Augmentation du montant des travaux

Le détail estimatif initial prévoit les quantités maximales potentiellement exécutables.
Si à l'issue de la réunion de chantier, les quantités devaient être revues à la hausse, l'augmentation du montant des travaux ne pourra être 20% supérieures au montant initial du détail estimatif.
Par dérogation à l'articler 14.3 du CCAG-TVX, le titulaire ne pourra prétendre à une indemnisation.

3-4.3. Diminution du montant des travaux

Le détail estimatif initial prévoit les quantités maximales potentiellement exécutables.
En tout état de cause à l'issue de la réunion de chantier, les quantités devaient être revues à la baisse, la diminution du montant des travaux ne pourra être 25% supérieures au montant initial du détail estimatif.
Par dérogation à l'article 15.1 du CCAG-TVX, le titulaire ne pourra prétendre à une indemnisation.

3-5. DÉROGATION AU CCAG-TVX

Le présent article 3 de l'acte d'engagement déroge aux articles 14.3, 15.1 et 19.2.3 du CCAG-TVX.

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

Article 4 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, le soumissionnaire engage la société dont les données figurent ci-dessous, titulaire de l'accord-cadre à marchés subséquents, sur la base de son offre.

4-1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

4-1.1. Titulaire ou mandataire

Nom commercial : .....

Prénom, NOM et titre de son représentant : .....

Numéro SIRET : .....

Adresse de l'établissement : .....

.....

Adresse électronique : .....

4-1.2. Co-traitant n°1

Nom commercial : .....

Prénom, NOM et titre de son représentant : .....

Numéro SIRET : .....

Adresse de l'établissement : .....

.....

Adresse électronique : .....

4-1.3. Co-traitant n°2

Nom commercial : .....

Prénom, NOM et titre de son représentant : .....

Numéro SIRET : .....

Adresse de l'établissement : .....

.....

Adresse électronique : .....

À exécuter le présent marché et ce, conformément aux pièces contractuelles et au mémoire technique annexé au règlement de consultation.

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

4-2. GROUPEMENT D'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE

L'ensemble des membres du groupement ☐solidaire ☐conjoint s'engage, sur la base de l'offre du groupement :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
Mandataire		
Co-traitant n°1		
Co-traitant n°2		

Article 5 - ASSURANCES

[redacted]

Co-traitant n°1

Compagnie d'assurance | N° de police

Co-traitant n°2

Compagnie d'assurance | N° de police

L'attestation d'assurance est jointe au présent acte d'engagement.

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

Article 6 - SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE(S) CANDIDAT(S)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Titulaire / Mandataire M. Jacquemin Edouard, Directeur	Caudry, 02.12.2025	Ets DESCAMPS T.P. 8, ZI rue de Wedel 59540 CAUDRY Tél. 03 27 37 13 11
Co-traitant n°1		
Co-traitant n°2		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 7 - DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le présent soumissionnaire conformément à la décision du Président n°2025/..... :

→ ☐ est retenu pour :
- Soit un montant global initial attribué de _____ € HT.
- Après mise au point datée du __ / __ / ____, le montant global de l'opération est fixé à _____ € HT.

→ ☐ n'est pas retenu.

Article 8 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

A Beauvois-en-Cambrésis, le .....
Le Président de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis

Serge SIMÉON

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

Annexe 1 : Cession et nantissement des créances

Dans les conditions prévues par les articles L313-23 à L313-35 du code monétaire et financier, ☐ le titulaire du marché / ☐ le sous-traitant du marché / ☐ le bénéficiaire de la facture, ci-dessous désigné comme suit :

Nom entreprise : .....
Numéro SIRET : .....
Nom, Prénom représentant : .....
Adresse électronique : .....
Numéros de téléphone : .....
Numéros de télécopie : .....
Adresse de l'établissement : .....

nous a été ☐ cédé/☐ nanti :

→ ☐ en totalité ;
→ ☐ en partie ;

par bordereau le ..... la(es) créance(s) suivante(s) :

→ Accord-cadre à marché de travaux de voiries pour la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis

➢ Désignation de la commande :

→ ☐ Référence du marché :
→ ☐ Référence de l'ordre de service numéro :
→ ☐ Référence de l'acompte ou de la facture :
→ ☐ Référence du sous-traité :

➢ Lieu d'exécution :

➢ Acheteur :

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CIS
☎ 03 27 75 84 79 secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET : 200 030 633 00198

➢ Montant ou évaluation de la créance ☐ cédée ou ☐ nantie :

→ ☐ En cas de cession ou de nantissement total : ..... € HT ;
→ ☐ En cas de cession ou de nantissement partiel :

→ Désignation de la part [du marché public/du marché] :
→ Montant ou l'évaluation est égal(e) à .....€ HT ;

Conformément aux dispositions de l'article L313-28, nous vous demandons de cesser, à compter de la réception de la présente notification, tout paiement au titre de cette (ces) créance(s) à l'opérateur économique ci-dessus désigné.

➢ Mode de règlement :

En conséquence, le règlement des sommes revenant à l'opérateur économique indiqué ci-dessus devra être effectué à la personne morale ci-dessous désignée par virement bancaire :

Nom entreprise : .....
Numéro SIRET : .....
Nom, Prénom représentant : .....
Adresse électronique : .....
Numéros de téléphone : .....
Numéros de télécopie : .....
Adresse de l'établissement : .....
Coordonnées bancaires :

Titulaire			
Domiciliation			
Code banque		Code guichet	
Numéro de compte		Clé RIB	

Modèle conforme à l'article R313-17 du code monétaire et financier.

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

Le candidat éditera le présent document en PDF et le signera.

Références acheteurs	Caractéristiques des fournitures	Unité	Prix unitaires HT en chiffres	Prix unitaires HT en lettres
PU1	**Installation de chantier** Ce prix rémunère forfaitairement les frais d'installation de chantier, l'amenée et le repliement du matériel. Il comprend : - Les aménagements de l'emprise du chantier, les aires de stockage, la réalisation et l'entretien des accès au chantier et au dépôt, la fourniture et les frais d'installation des baraques de chantier, des ateliers, des entrepôts, l'amenée du matériel de chantier et son repliement, l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels, des matériaux en excédent et la remise en état des lieux ; - Les branchements aux réseaux divers, les frais de gardiennage et de nettoyage et clôtures ; - Les locaux à mettre à la disposition du personnel conformément aux dispositions en vigueur ; - Les installations achevées et le matériel de chantier amené à pied d'oeuvre, une fraction égale aux deux tiers (2/3) du prix sera réglée à l'entrepreneur, le solde sera versé après repliement de toutes les installations, l'enlèvement des matériaux en excédent et la remise en état des lieux.	Forfait (F)		
PU2	**Signalisation de chantier** Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture et la mise en place de signalisation de chantier. Il comprend également la surveillance, l'entretien, le remplacement s'il y a lieu, le repliement des panneaux et dispositifs de signalisation routière et de jalonnement temporaire du chantier, conformément à la réglementation en vigueur. Une fraction égale aux deux tiers sera versée dès la mise en place de la signalisation complète, le solde interviendra à l'achèvement des travaux après repliement du matériel et remise en état des lieux. Il s'applique au forfait pour l'ensemble du chantier.	Forfait (F)		
PU3	**GBA en séparation de voie circulée** Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture, la mise en place et la maintenance de glissières béton, pour signalisation temporaire de chantier, mise en place d'une circulation en alternat pendant les travaux en demi-chaussée y compris repli de l'ensemble de l'installation.	Forfait (F)		
PU4	**Signalisation pour déviation** Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture, la mise en place et la maintenance de tous les équipements de signalisation nécessaires pour les déviations locales y compris : - l'élaboration de plans détaillés de déviation qui seront soumis à approbation, - les démarches administratives auprès des services compétents, - le repli de l'ensemble des installations	Forfait (F)		
PU5	**Signalisation pour phasage** Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture, la mise en place et la maintenance de tous les équipements de signalisation nécessaires pour chaque changement de phase du chantier y compris, le repli de l'ensemble des installations.	Forfait (F)		
PU6	**Implantation et piquetage** Ce prix comprend la rémunération d'un géomètre extérieur à l'entreprise, agréé par le maître d'oeuvre, qui devra assurer l'implantation de la voie partagée, des coffrets de branchement, en x, y, z et à mesure de l'avancement des travaux, ainsi que les relevés d'après travaux et toutes les démarches inhérentes. Il comprend les frais de déplacement, le travail sur site, le report sur informatique des informations (en format .dwg), la transmission au maître d'oeuvre des informations, l'édition en format papier pour l'entreprise, les plans d'exécution seront à transmettre en 4 exemplaires couleur (plan de voirie - nivellement et assainissement) En cas de non remise de ces documents, le déplacement éventuel des fourreaux et/ou réseaux, suite à des adaptations nécessaires sur site, sera à la charge de l'entreprise.	Forfait (F)		
PU7	**Panneaux de chantier 2m x 3m** Ce prix rémunère forfaitairement l'amenée sur le chantier et le repliement en fin de travaux de 2 panneaux de chantier 2m x 3m, précisant l'opération, le maître d'ouvrage, le maître d'oeuvre, les entreprises et les financements.	Forfait (F)		
PU8	**Constat d'état des lieux** Ce prix rémunère au metre linéaire la réalisation d'un état des lieux exhaustif par huissier de justice y compris la fourniture d'un rapport en deux exemplaires en couleurs et CD informatique.	Mètre linéaire (ML)		

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

Le candidat éditera le présent document en PDF et le signera.

Références acheteurs	Caractéristiques des fournitures	Unité	Prix unitaires HT en chiffres	Prix unitaires HT en lettres
PU9	**Abattage et déssouchage d'arbre** Ce prix rémunère à l'unité l'abattage et le dessouchage de l'arbre situé dans l'emprise des travaux conformément au plan des travaux. Ils comprennent tous les travaux nécessaires à l'abattage et l'enlèvement d'arbre existant : - Le transport et l'amenée du matériel approprié ; - Le démontage ou l'abattage direct de l'arbre désigné par la maîtrise d'œuvre ; - Le rabotage de la souche à la grignoteuse mécanique, le remblai de la fouille après essouchage en terre végétale issue des remblais existants sur le site jusqu'au niveau fini, calculé après tassement ; - La remise en état du site d'abattage par l'engazonnement de la zone de travail ; - Les produits de l'ébranchage et la souche seront broyés sur place ou évacuées si l'arbre présentait des problèmes phytosanitaires.	Unité (U)	[redacted]	
PU10	**Démolition de trottoirs** Ce prix s'applique au mètre carré, il comprend : - la démolition de trottoir pour une profondeur de 30 cm ; - le démontage manuel ou mécanique des enrobés, du corps de trottoir.	Mètre carré (M2)		
PU11	**Réalisation du marquage-piquetage des réseaux** Ce prix rémunère le marquage piquetage permettant de signaler les réseaux enterrés (réseau principal et branchements et leurs zones de précaution) et le cas échéant, la localisation des points singuliers, tels que les affleurants, les changements de direction et les organes volumineux ou présentant une criticité particulière au sens de l'article R 554-22 II mentionnée par l'exploitant de réseau. Le marquage piquetage doit être réalisé pour tous les réseaux enterrés identifiés situés dans la zone d'intervention et à moins de 2 mètres en planimétrie de la zone d'emprise des travaux affectant le sol. Il est effectué en tenant compte notamment de l'incertitude de positionnement des ouvrages concernés. La prestation comprend : - le marquage piquetage conformément au code couleur de l'Annexe E.3 du Fascicule 3 du Guide d'application de la règlementation relative aux travaux à proximité des réseaux ; - le compte rendu de marquage piquetage et le reportage photographique ; - le maintien en l'état du marquage piquetage pendant toute la durée des travaux.	Forfait (F)		
PU12	**Démolition de voirie** Ce prix s'applique au mètre carré (m²) de chaussée en enrobés ou pavés quelle que soit l'épaisseur du corps de chaussée. Il comprend toutes sujétions pour le démontage des enrobés, grave bitume ou grave hydraulique jusqu'à une épaisseur de 20 cm.	Mètre carré (M2)		
PU13	**Rabotage de chaussée pour une épaisseur inférieure ou égale à 10cm** Ce prix s'applique au mètre carré (m²) et comprend : - Le rabotage de la chaussée sur une épaisseur inférieure ou égale à 10 cm ; - Le déchargement et le transport des déblais à la décharge, y compris frais de décharge.	Mètre carré (M2)		
PU14	**Fourniture et pose de bordures T1 normalisées en béton classe A** Compris implantation et piquetage, la démolition de la couche de forme (éventuelle) et son réglage, le terrassement, l'évacuation des produits et le nivellement de la fouille. Béton de fondation sur 15 cm dosé à 300 Kg, l'épaulement coffré sur une même épaisseur. Toute fourniture et sujétions de pose en alignement ou en courbe, sujétions de raccordement aux ouvrages existants et des joints de dilatation tous les 30 m. Ce prix comprend également les bordures de liaison de type A-T.	Mètre linéaire (ML)		
PU15	**Fourniture et pose de bordures A2 normalisées en béton classe A** Compris implantation et piquetage, la démolition de la couche de forme (éventuelle) et son réglage, le terrassement, l'évacuation des produits et le nivellement de la fouille. Béton de fondation sur 15 cm dosé à 300 Kg, l'épaulement coffré sur une même épaisseur. Toute fourniture et sujétions de pose en alignement ou en courbe, sujétions de raccordement aux ouvrages existants et des joints de dilatation tous les 30 m. Ce prix comprend également les bordures de liaison de type A-T.	Mètre linéaire (ML)		

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

Le candidat éditera le présent document en PDF et le signera.

Références acheteurs	Caractéristiques des fournitures	Unité	Prix unitaires HT en chiffres	Prix unitaires HT en lettres
PU16	**Fourniture et pose de bordurettes P1 normalisées en béton classe A** Compris implantation et piquetage, la démolition de la couche de forme (éventuelle) et son réglage, le terrassement, l'évacuation des produits et le nivellement de la fouille. Béton de fondation sur 15 cm dosé à 300 Kg, l'épaulement coffré sur une même épaisseur. Toute fourniture et sujétions de pose en alignement ou en courbe, sujétions de raccordement aux ouvrages existants et des joints de dilatation tous les 30 m.	Mètre linéaire (ML)		
PU17	**Fourniture et pose de caniveau CS1 normalisées en béton classe A** Compris implantation et piquetage, la démolition de la couche de forme (éventuelle) et son réglage, le terrassement, l'évacuation des produits et le nivellement de la fouille. Béton de fondation sur 15 cm dosé à 300 Kg, l'épaulement coffré sur une même épaisseur. Toute fourniture et sujétions de pose en alignement ou en courbe, sujétions de raccordement aux ouvrages existants et des joints de dilatation tous les 30 m.	Mètre linéaire (ML)		
PU18	**Fourniture et pose de résine couleur ocre sur chaussée yc vernis** Ce prix rémunère, au mètre carré : - La fourniture et mise en oeuvre de revêtement gravillonné d'agrégats naturels de granulométrie 2,5/5 de résine couleur ocre 2mm d'épaisseur sur chaussée et sur une résine méthacrylique durcissant par réaction chimique après mélange du durcisseur. Une couche de vernis sera appliquée sur la résine.	Mètre carré (M2)		
PU19	**Fourniture et mise en oeuvre de bande résine ocre en chaussée l. 0,20m** Ce prix rémunère, au mètre carré : - La fourniture et mise en oeuvre de revêtement gravillonné d'agrégats naturels de granulométrie 2,5/5 de résine couleur ocre 2mm d'épaisseur sur chaussée et sur une résine méthacrylique durcissant par réaction chimique après mélange du durcisseur. Une couche de vernis sera appliquée sur la résine.	Mètre linéaire (ML)		
PU20	**Fourniture et mise en oeuvre de bande résine ocre en chaussée l. 1,00m** Ce prix rémunère, au mètre carré : - La fourniture et mise en oeuvre de revêtement gravillonné d'agrégats naturels de granulométrie 2,5/5 de résine couleur ocre 2mm d'épaisseur sur chaussée et sur une résine méthacrylique durcissant par réaction chimique après mélange du durcisseur. Une couche de vernis sera appliquée sur la résine	Mètre linéaire (ML)		
PU21	**Fourniture et mise en oeuvre de bande résine ocre en chaussée l. 1,50m** Ce prix rémunère, au mètre carré : - La fourniture et mise en oeuvre de revêtement gravillonné d'agrégats naturels de granulométrie 2,5/5 de résine couleur ocre 2mm d'épaisseur sur chaussée et sur une résine méthacrylique durcissant par réaction chimique après mélange du durcisseur. Une couche de vernis sera appliquée sur la résine.	Mètre linéaire (ML)		
PU22	**Réalisation d'un abaissé de bordure en caniveau CC1 y compris réfection des enrobés** Ce prix rémunère, à l'unité la réalisation d'abaissés de borduration au droit du nouveau passage piéton sur 5,00m de largeur pour chaque côté du passage piéton, comprenant : (soit 2 x 5,00m) * le sciage des enrobés en chaussée et trottoir * la démolition des enrobés sur 1,00m de large en chaussée et sur la largeur du trottoir * la dépose du bloc bordure-caniveau existant * les joints de couture à l'émulsion de bitume * les terrassements nécessaires pour les fondations de la borduration et reprofilage du trottoir * la fourniture et mise en oeuvre de grave traitée 0/20 sur 0,35m d'épaisseur pour les fondations sous de longueur 3,00m. * 1 Unité = 1 passage piéton = 2 abaissés	Unité (U)		
PU23	**Déplacement de poteau incendie existant (y compris ajustement du esse entre 5m et 10m)** Ce prix rémunère : - Le déplacement du poteau incendie existant ; - La prestation comprend le esse de réglage et toutes les pièces spéciales nécessaires au futur raccordement.	Unité (U)		
PU24	**Fourniture et mise en oeuvre de GTLH 0/20 y compris compactage** Ce prix rémunère la fourniture et mise en oeuvre en trottoir de GTLH 0/20 - Doit être fourni les bons de pesée des transports d'approvisionnement.	Tonne (T)		

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

Le candidat éditera le présent document en PDF et le signera.

Références acheteurs	Caractéristiques des fournitures	Unité	Prix unitaires HT en chiffres	Prix unitaires HT en lettres
PU25	**Maintenance de la déviation locale** Ce prix rémunère la maintenance de la déviation fournie et posée par le Maître d'oeuvre pendant toute la durée des travaux (déviation située en agglomération). Il comprend au minimum un passage journalier sur l'itinéraire de la déviation, la surveillance, l'entretien, la réparation et éventuellement le remplacement de tous les dispositifs de signalisation jalonnant cet itinéraire. Il s'applique au forfait pour l'ensemble du chantier.	Journée (J)	[redacted]	
PU26	**Nettoyage de support et balayage énergique** Ce prix rémunère le nettoyage du support (chaussée) par le grattage puis le balayage énergique du revêtement actuel de la chaussée. Il comprend : - le grattage et le balayage énergique ; - le ramassage et l'évacuation des produits du grattage et du balayage à la décharge choisie par l'entrepreneur. Il s'applique au mètre carré de surface traitée.	Mètre carré (M2)		
PU27	**Déblais de toute natures (>50m3)** Ce prix rémunère la fouille quelle que soit la nature du terrain, le chargement, le transport, le déchargement et le réglage pour mise en remblais ou en dépôt dans l'emprise du chantier. Il ne s'applique qu'aux déblais résultant de l'exécution des plates-formes des encaissements pour la chaussée et pour les bordures-caniveaux. Ceux relatifs à l'encaissement des trottoirs et à la création des ouvrages d'assainissement sont rémunérés par un autre prix. Ce prix s'applique au mètre cube les volumes à prendre en compte étant obtenus par comparaison des profils levés contradictoirement avant et après exécution des déblais.	Mètre cube (M3)		
PU28	**Evacuation des déchets (>50m3)** Ce prix rémunère une plus-value de déblais pour le transport de ceux-ci à une décharge située à l'extérieur de l'emprise du chantier ; décharge choisie par l'entreprise. Il s'applique au mètre cube de déblais excédentaires ou impropres à la mise en remblais (décision du Maître d'oeuvre). Le cube à prendre en compte résultant de la différence entre le volume total des déblais et le volume utilisé en remblais mesuré après compactage.	Mètre cube (M3)		
PU29	**Dérasement d'accotements et talutage** Ce poste rémunère : - L'arasement d'accotements, les terrassements spécifiques ; - Le talutage, les terrassements spécifiques ; - Le nettoyage de la chaussée, la remise en état des abords des fossés, la remise en forme et le réglage des accotements.	Mètre carré (M2)		
PU30	**Sciage des enrobés** Ce poste rémunère : Le sciage d'enrobés, quelle qu'en soit l'épaisseur, y compris balayage après sciage.	Mètre linéaire (ML)		
PU31	**Fourniture et mise en oeuvre de géotextile** Ce poste rémunère : - La fourniture et pose de Géotextile anti-contaminant type DA-4 KN 13 (classe 4) ou strictement équivalent ; - Prévoir recouvrement de 0,50 m minimum entre les lés ; - Prévoir un agrafage en cas de changement de cote altimétrique franche. N.B. : La surface indiquée représente la surface « au sol » hors débord, mais il y a lieu de réincorporer dans le prix unitaire la surface de remontée sur les flancs + recouvrement.	Mètre carré (M2)		
PU32	**Elargissement de chaussée** Ce poste rémunère : - Le nivellement du fond de forme décaissé à 0,30 m minimum ; - Le transport, la fourniture, la mise en oeuvre et le compactage de GNT 0/31,5 reconstitué sur une épaisseur de 0,30 m minimum ; - Doit être fourni les bons de pesée des transports d'approvisionnement.	Tonne (T)		

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

Le candidat éditera le présent document en PDF et le signera.

Références acheteurs	Caractéristiques des fournitures	Unité	Prix unitaires HT en chiffres	Prix unitaires HT en lettres
PU33	**Fourniture et mise en oeuvre de GNT 0/31,5 y compris compactage** Ce prix rémunère : - Le nivellement du fond de forme ; - Le transport, la fourniture, la mise en oeuvre et le compactage de GNT 0/31,5 reconstitué sur une épaisseur de 0,30 m minimum ; - Doit être fourni les bons de pesée des transports d'approvisionnement.	Tonne (T)		
PU34	**Couche d'accrochage** Ce poste rémunère la couche d'accrochage à l'émulsion de bitume gravillonnée (0,8 kg/m2 bitume résiduel - 6 l/m2 gravilon calcaire 4/6).	Mètre carré (M2)		
PU35	**Couche de cure** Ce poste rémunère la couche de cure à l'émulsion de bitume gravillonnée (0,8 kg/m2 bitume résiduel - 8 l/m2 gravilon calcaire 4/6).	Mètre carré (M2)		
PU36	**Fourniture et mise en œuvre de BBSG 0/10 calcaire dosés à 150 kg/m²** Ce poste rémunère : - la réalisation par tous les moyens utiles d'un tapis d'enrobés 0/10 calcaire noirs à raison de 150 kg/m² y compris réglage et compactage ; - doit être fourni les bons de pesée des transports d'approvisionnement.	Tonne (T)		
PU37	**Confection de joint sablé** Ce poste rémunère la réalisation de joints de couture à l'émulsion	Mètre linéaire (ML)		
PU38	**Fouille en tranchée DN 400** Ce poste rémunère : L'exécution des tranchées pour canalisations de DN 400 intérieur quelque soit la profondeur avec évacuation des déblais à la décharge. Ce prix rémunère en outre toutes sujétions d'étalement ou de blindage.	Mètre linéaire (ML)		
PU39	**Fourniture et pose de DN 400 135B** Ce poste rémunère : La fourniture et la pose de canalisation en béton de 400mm de diamètre intérieur de 135b pour buser l'accès d'un chemin. Il comprend les déblais de toute nature avec évacuation à la décharge, la fourniture à pied d'oeuvre et la mise en oeuvre de 0ml 5 de sable en fond de tranchée, la fourniture et la pose des tuyaux y compris les raccordements, la façon des joints et les coupes éventuelles, le remblaiement de sable jusque 0ml 5 au-dessus de la génératrice supérieure du tuyau ainsi que toutes fournitures, main d'oeuvre et sujétions relatives au raccordement sur le terrain.	Mètre linéaire (ML)		
PU40	**Fourniture et pose de tête de sécurité DN400** Ce poste rémunère : La fourniture et la pose de tête de buse de fossé « type sécurité » en béton préfabriqué pour la canalisation de diamètre 400mm. Il comprend la fourniture à pied d'oeuvre et la mise en oeuvre de 0ml 5 de sable en fond de tranchée, la fourniture à pied d'oeuvre de la tête de base, sa mise en place, le raccordement de la tête à la base, posée en couverture de fossé, la fourniture et la pose de sable si nécessaire, la main d'oeuvre et toutes sujétions.	Unité (U)		
PU41	**Terrassement de purges en chaussée sur 0,40m d'épaisseur y compris évacuation en décharge** Ce poste rémunère : La démolition par tous les moyens utiles de la chaussée existante sur une épaisseur de 0,40m, le chargement, l'évacuation et la mise en décharge des matériaux extraits. La réalisation, la fourniture et la mise en oeuvre : - Les piquetages ; - Le terrassement sur 0,40m d'épaisseur y compris évacuation ; - Le nivellement du fond de forme et son compactage. Les surfaces seront mesurées en place.	Mètre cube (M3)		

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

Le candidat éditera le présent document en PDF et le signera.

Références acheteurs	Caractéristiques des fournitures	Unité	Prix unitaires HT en chiffres	Prix unitaires HT en lettres
PU42	**Fourniture et mise en oeuvre de GNT 0/31,5 en 2 couches pour purges en chaussée y compris compactage** Ce poste rémunère : La fourniture et la mise en oeuvre : - Géotextile anticontaminant classe 8 ; - Le transport, la fourniture et la mise en oeuvre de GNT 0/31,5 reconstitué sur une épaisseur de 0,40 m, sa mise en forme en deux couche et son compactage. Les surfaces seront mesurées en place ; - Doit être fourni les bons de pesée des transports d'approvisionnement.	Tonne (T)	[redacted]	[redacted]
PU43	**Plantation de haies de charmilles** Ce poste rémunère : - Les terrassements nécessaires à la réalisation d'un trou de plantation (double du volume de la motte), le décompactage de la surface sur 0,30 m minimum - La Préparation des végétaux, cassure, trempage et enfouissement de la motte, arrosage, taille... - La plantation d'une haie constituée principalement de Charmilles et de Hêtres (Fagus sylvatica et Carpinus betulus) y compris transport, fourniture, mise en œuvre dans les règles de l'art et toutes sujétions de main d'œuvre nécessaires permettant de garantir une bonne reprise des végétaux. - Plantation tous les 60cm en ligne - Le remblaiement soigné autour de la motte en terre végétale, le tassement au pied - La formation d'une cuvette d'arrosage au collet, et l'arrosage pour plombage de la motte - Le rechargement en terre végétale si nécessaire - L'apport d'engrais nécessaire - Le Guide Haie : Fourniture et mise en place de clôture guide pour haie. Potelet bois hauteur 90cm hors sol et 40cm enfouis. Câblage inox. - La garantie de reprise et les coupes et entretien nécessaire pendant 1 an	Mètre linéaire (ML)		
PU44	**Mise à jour plan** Ce poste rémunère : La mise à jour sur AUTOCAD du plan DWG du chemin intercommunal de Reumont à Le-Cateau-Cambrésis. Le titulaire s'engage à le fournir une semaine après la réception définitive du chantier.	Unité (U)		

Date :	02/12/25
Prénom NOM du signataire :	DUCHESNE Anto.
Qualité du signataire :	RBE.

Ets DESCAMPS T.P.
8, ZI rue de Wedel
59540 CAUDRY
Tél. 03 27 37 13 11

Signature :	

Ce document a été mis en ligne le 19/12/2025 11:15

Références acheteurs	Caractéristiques des fournitures	Unité	Quantités	Prix unitaires HT	Montants HT
PU1	Installation de chantier	F	1,00		
PU2	Signalisation de chantier	F	1,00		
PU3	GBA en séparation de voie circulée	F	1,00		
PU4	Signalisation pour déviation	F	1,00		
PU5	Signalisation pour phasage	F	1,00		
PU6	Implantation et piquetage	F	1,00		
PU7	Panneaux de chantier 2m x 3m	F	1,00		
PU8	Constat d'état des lieux	m	1 400,00		
PU9	Abattage et dessouchage d'arbre	u	0,00		
PU10	Démolition de trottoirs	m²	0,00		
PU11	Réalisation du marquage-piquetage des réseaux	F	1,00		
PU12	Démolition de voirie	m²	650,00		
PU13	Rabotage de chaussée pour une épaisseur inférieure ou égale à 10cm	m²	7 300,00		
PU14	Fourniture et pose de bordures T1 normalisées en béton classe A	ml	0,00		
PU15	Fourniture et pose de bordures A2 normalisées en béton classe A	ml	0,00		
PU16	Fourniture et pose de bordurettes P1 normalisées en béton classe A	ml	0,00		
PU17	Fourniture et pose de caniveau CS1 normalisées en béton classe A	ml	0,00		
PU18	Fourniture et pose de résine couleur ocre sur chaussée yc vernis	m²	0,00		
PU19	Fourniture et mise en oeuvre de bande résine ocre en chaussée l. 0,20m	m	0,00		
PU20	Fourniture et mise en oeuvre de bande résine ocre en chaussée l. 1,00m	m	0,00		
PU21	Fourniture et mise en oeuvre de bande résine ocre en chaussée l. 1,50m	m	0,00		
PU22	Réalisation d'un abaissé de bordure en caniveau CC1 y compris réfection des enrobés	u	0,00		
PU23	Déplacement de poteau incendie existant (y compris ajustement du esse entre 5m et 10m)	u	0,00		
PU24	Fourniture et mise en oeuvre de GTLH 0/20 y compris compactage	T	1 715,50		
PU25	Maintenance de la déviation locale	j	15,00		
PU26	Nettoyage de support et balayage énergique	m2	7 300,00		
PU27	Déblais de toute natures	m3	1 400,00		
PU28	Evacuation des déchets	m3	1 400,00		
PU29	Dérasement d'accotements et talutage	m²	3 000,00		
PU30	Sciage des enrobés	ml	20,00		
PU31	Fourniture et mise en oeuvre de géotextile	m²	650,00		
PU32	Elargissement de chaussée	T	572,00		
PU33	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/31,5 y compris compactage	T	0,00		
PU34	Couche d'accrochage	m2	4 900,00		
PU35	Couche de cure	m2	4 900,00		
PU36	Fourniture et mise en œuvre de BBSG 0/10 calcaire dosés à 125 kg/m2	T	612,50		
PU37	Confection d'un joint sablé	ml	20,00		
PU38	Fouille en tranchée DN 400	ml	10,00		
PU39	Fourniture et pose de DN 400 135B	ml	10,00		
PU40	Fourniture et pose de tête de sécurité DN400	u	2,00		
PU41	Terrassement de purges en chaussée sur 0.40 m d'épaisseur y compris évacuation en décharge	m3	60,00		
PU42	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/31,5 en 2 couches des purges de chaussée y compris compactage	T	132,00		
PU43	Haies de charmilles	ml	1 920,00		
PU44	Mise à jour du plan	ml	1 920,00		
				Total HT	206 442,20 €
				Taux TVA	20%
				Montant TVA	41 288,44 €
				Total TTC	247 730,64 €

Ets DESCAMPS T.P.
8, ZI rue de Wedel
59540 CAUDRY
Tél. 03 27 37 13 11